

fameux discours. Je désire citer quelques-unes de ses remarques, que je trouve à la page 1926 du volume 2 du hansard de 1924:

Il en est d'autres qui pensent, comme moi, que la diversité d'industries serait conforme à l'intérêt national. Au premier rang de toutes les industries utiles au développement de nos ressources naturelles je placerai l'agriculture, mais l'industrie manufacturière doit être au nombre des industries les plus essentielles au progrès général, auquel nous devons tenir si nous voulons former une nation. Ces hommes pensent qu'on peut avoir recours à un tarif pour maintenir et encourager l'industrie, bien que ce puisse être parfois à condition de faire quelque léger sacrifice. Ils pensent que si l'ouvrier est assez bien rétribué pour pouvoir vivre convenablement et confortablement, plusieurs lignes d'industries seront incapables de faire concurrence, sur une base égale, à des lignes similaires exploitées dans les pays étrangers où l'ouvrier est mal rétribué.

Ces observations remarquables de l'actuel ministre du Commerce qui, je crois, était simple député en 1924, sont tout aussi judicieuses aujourd'hui qu'elles étaient alors. Le manufacturier canadien ne peut payer des salaires élevés qu'à condition de pouvoir trouver, au Canada même, un marché considérable pour ses produits et de disposer d'un moyen de se protéger contre les bas salaires de certains pays et l'énorme production des vastes usines de la grande république voisine. L'honorable député a poursuivi son discours—je n'en cite que les passages qui se rapportent à la thèse que je fais valoir:

Il y en a d'autres—et je suis un de ceux-là—qui sont partisans d'un tarif modéré, qui conservera notre industrie. Voilà pour moi la bonne politique. Si je dois, par là, être désigné comme protectionniste, eh bien, je devrai accepter la désignation. Mais je dirai que je n'aime guère l'expression "protection". Originellement, elle comportait une action bienfaisante, mais on en a tellement abusé qu'elle a acquis une signification plutôt sinistre.

Je me rallie à la définition de protection que l'honorable député a donnée à cette occasion, et il se peut qu'on ait abusé du mot. J'ai toujours été d'avis que lorsqu'un tarif, dont l'objet primordial est d'assurer du travail à l'ouvrier, est appliqué, rien n'empêche le Gouvernement de réglementer les prix. Je n'approuve pas l'exploitation; je réprovoie l'idée de permettre aux manufacturiers d'exiger des prix exorbitants, et je ne vois pas pourquoi le Gouvernement ne peut pas protéger le consommateur, étant donné que l'objet du tarif n'est pas de permettre au manufacturier de demander des prix exorbitants mais d'assurer du travail à l'ouvrier canadien. Je cite un autre passage du discours de l'honorable député:

Je ne suis pas en faveur d'un tarif prohibitif, mais bien d'un tarif qui permettra aux industries légitimes de subsister, si elles sont adminis-

trées comme il faut. Il y a aussi une autre raison, c'est que cela procure du travail à nos gens.

Voilà, selon moi, l'objet primordial d'un droit douanier: assurer du travail à l'ouvrier. J'ai visité dernièrement plusieurs manufactures d'instruments aratoires; j'y ai vu des centaines d'ouvriers occupés à diverses branches de la production, et je ne peux m'empêcher de saisir toutes les occasions de dire un mot en leur faveur.

Au cours de la présente session, le Gouvernement est venu de maintes façons au secours des cultivateurs de l'Ouest. Mon appui lui est acquis dans tout ce qu'il fait pour améliorer la situation de cette partie du pays. J'espère que les diverses mesures qu'il a tentées amélioreront la situation, car quiconque est un peu versé en économie politique—et à peu près tous les membres de la Chambre le sont—sait que lorsque le producteur primaire n'est pas prospère le pays rétrograde. J'appuie donc toutes mesures que prend le Gouvernement pour améliorer le sort du cultivateur.

Ayant visité des manufactures et ayant quelque connaissance de l'industrie, j'ai constaté—et d'autres députés l'ont signalé également—que la quantité d'instruments aratoires produite au Canada est bien faible en comparaison de la production des vastes usines des Etats-Unis. Il y a quelques jours j'ai visité l'usine d'une importante entreprise. Je connais à fond cette industrie, surtout au point de vue du fer et de l'acier. Or, j'ai fait une constatation que je n'avais pas faite auparavant dans l'industrie des machines agricoles, savoir le grand nombre de calibres qu'elle est obligée d'employer. J'en ai vu plusieurs grands coffres, et le contremaître m'a appris que cette usine avait 5,000 calibres différents pour le perçage, la compression et les autres opérations nécessaires à la fabrication des diverses pièces des faucheuses, lieuses et autres machines aratoires. Elle avait en outre un grand nombre de machines pour la compression du fer ductile. Il paraît que les pièces en fer ductile employées dans la fabrication des divers instruments aratoires, toutes parfaites qu'elles soient à d'autres égards, sont parfois gauchies quand elles arrivent de l'usine métallurgique, et qu'il faut recourir à l'emploi de matrices pour les rectifier. J'ai compté plus de 4,000 matrices dans une seule usine. Or, ces matrices et calibres extrêmement coûteux constituent deux des raisons pour lesquelles les machines aratoires peuvent revenir un peu plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis. Quand dans une manufacture canadienne d'instruments aratoires une matrice sert à comprimer mille pièces pour mille machines, dans une usine américaine elle en com-